

Isle-aux-Coudres, le 7 octobre 2013

Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Québec

À l'attention de Madame Rita LeBlanc

Madame,

Suite à une rencontre avec vous, Mme Plasse et M. Lafond, nous désirons vous confirmer le fait que nous nous opposons à l'utilisation du terrain riverain en face de notre résidence par les kitesurfers, terrain dont nous sommes les propriétaires en titre. Les attroupements de kitesurfers au cours des dernières années nous ont fait subir un préjudice moral et financier, dû à la perte de notre tranquillité et la dévaluation de notre propriété. Il en est résulté une affection injurieuse à la vente de notre maison.

Cependant, nous ne désirons rien changer aux habitudes des touristes et citoyens qui utilisent cette halte pour leurs activités habituelles, soit arrêt en vélo, prise de photos, marche sur la grève, moment de lecture, etc.... Nous habitons au 2191, chemin des Coudriers, depuis maintenant 11 ans. Nous n'avons jamais été dérangés par ces personnes qui agissent en harmonie avec la tranquillité qu'on retrouve partout sur l'Isle autour des terrains zonés résidentiels.

Nous tenons à signaler que nous avons les mêmes droits que les propriétaires de lots qui cèdent un droit de passage aux skieurs de fond mais qui refusent les motoneiges et les VTT par exemple.

Veillez agréer, Madame LeBlanc, l'expression de nos salutations distinguées.

Michelle Dufour et
Michel Chouinard

2191, chemin des Coudriers
Isle-aux-Coudres, Qué.
G0A 1X0